



Centre local de développement
Région de Rivière-du-Loup

PLAN D'ACTION 2014

Le plan d'action 2014 du CLD prend en considération, particulièrement, la vision de la MRC de Rivière-du-Loup, le PALÉE 2013/2017, les attentes signifiées du Ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFE), de la MRC de Rivière-du-Loup, dans le cadre de la nouvelle entente de gestion 2012-2014, l'entente de service en immigration avec le MICC et la CRÉ pour l'année 2013-2014 ainsi qu'Employ-Québec pour la gestion de la mesure STA.

SERVICE AUX ENTREPRISES ET AUX PROMOTEURS

	ACTIONS	RÉSULTATS PRÉVUS
<p>1. Aide technique aux entreprises et aux promoteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir et orienter les entreprises et les promoteurs. ▪ Analyser la faisabilité des dossiers d'entreprises, dans un contexte d'orientation et de soutien. ▪ Aider et conseiller les promoteurs de projets et les entreprises dans la réalisation de leur plan d'affaires, en considérant les notions du développement durable. ▪ Informer les promoteurs et les entrepreneurs sur le profil de la région, son potentiel, ses facteurs de localisation, ses services, ses zones et ses parcs industriels. ▪ Informer, au besoin, les entreprises au sujet des nouvelles technologies, des occasions d'affaires, du développement des marchés, du défi de gestion des ressources humaines, des programmes d'aide et de formation et favoriser la sous-traitance et le réseautage. ▪ S'assurer d'une démarche intégrée, avec le MFE, auprès des entreprises manufacturières. ▪ Référer, au besoin, les entreprises à des services spécialisés et services gouvernementaux. ▪ Améliorer, de façon continue, les outils permettant au CLD de dispenser son offre de service aux promoteurs, dans un souci de bonifier l'approche-client et répondre adéquatement aux besoins de la clientèle. ▪ Accompagner les nouveaux entrepreneurs de façon à leur transmettre davantage de connaissances au niveau de la gestion d'entreprise et à mieux les préparer à leur nouveau rôle. ▪ Procéder à l'évaluation et l'analyse des entreprises de la région présentant les caractéristiques d'une entreprise d'économie sociale et susceptibles de répondre aux cinq principes. ▪ Accompagner les groupes promoteurs et les entreprises d'économie sociale qui ont un intérêt à mettre sur pied un projet entrepreneurial. ▪ Promouvoir le service de mentorat d'affaires auprès des promoteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à la réalisation de projets d'implantation, d'acquisition, de relève, de consolidation et d'expansion de 30 entreprises pour 100 emplois créés et/ou maintenus.
<p>2. Suivi sur mesure aux entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser l'ensemble des entrepreneurs à l'importance d'un suivi pour le maintien et le développement de leur entreprise. ▪ Effectuer, à partir d'un plan d'action adapté aux besoins de l'entreprise, le suivi à différents niveaux, en apportant notre aide au gestionnaire, dans le but de le rendre autonome, de lui permettre de maintenir ou de développer son entreprise et de créer des emplois durables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser le suivi administratif et/ou technique auprès de 100 entreprises annuellement pour le maintien d'au moins 200 emplois.

3. Support au développement des entreprises

- Organiser, en collaboration avec des organismes tels le MFE et Emploi-Québec, des formations de groupes sur les meilleures pratiques d'affaires : Transfert d'entreprises gagnant et le prix de revient.
- Collaborer, avec le MFE et les CLD du BSL, à la mise en oeuvre d'un deuxième réseau « Lean Manufacturing » au Bas-Saint-Laurent.
- Collaborer à la mise en place d'un Living Lab en innovation ouverte.
- Collaborer avec Solutions Novika (CCTT) pour qu'il puisse mieux desservir les entreprises locales dans leur évolution technologique et s'assurer qu'il puisse mettre en place une collaboration avec le Living Lab en innovation ouverte.
- Assurer une veille sur l'information pertinente destinée à l'industrie manufacturière et la diffuser.
- Diffuser l'outil Carrefour-capital auprès des promoteurs et entreprises étant à la recherche d'investisseurs privés.
- Assurer la gestion de l'outil Carrefour-immobilier afin qu'il soit la référence dans la location et l'achat de bâtiments et terrains industriels et commerciaux dans la MRC de Rivière-du-Loup.
- Dans le cadre de grands projets réalisés sur le territoire et ailleurs au Québec, diffuser les opportunités d'affaires auprès des entreprises de la MRC, sous forme de rencontres d'information, d'invitations personnalisées, d'activités de maillage, etc. L'usine de biométhanisation est le projet ciblé pour 2014.
- S'assurer de l'accessibilité à des services-conseils en exportation pour les entreprises de la MRC de Rivière-du-Loup.
- Collaborer, avec le MFE et IQ, à la réalisation du plan régional d'intervention en entreprise.
- Avec des partenaires, collaborer à l'organisation d'un Carrefour de la sous-traitance au Bas-Saint-Laurent.

Main-d'oeuvre

- Avec des partenaires, participer à l'organisation de la Cyberfoire de l'emploi du Bas-St-Laurent, événement de recrutement sur le web.
- Assurer la gestion de 1^{ère} Table Ressources Humaines de la MRC de Rivière-du-Loup avec le CLE.
- Collaborer, avec le CLE, à mettre en place une 2^e Table Ressources Humaines visant les entreprises de petite taille.
- Promouvoir, auprès des entreprises, l'importance de mettre en place une démarche d'employeurs de choix, dans le but, entre autres, d'améliorer la qualité des relations d'affaires internes des entreprises et de se démarquer dans le cadre d'activités de promotion.
- Inventorier les meilleures pratiques de recrutement, d'attraction et de rétention de main-d'oeuvre avec la Table des partenaires main-d'oeuvre.
- Mettre à jour le document portant sur les stratégies main-d'oeuvre déployées dans la MRC de Rivière-du-Loup et produire un plan d'action amélioré.

	<p>Relève entrepreneuriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser et inciter les propriétaires d'entreprises concernés à entreprendre une démarche structurée visant à assurer la relève entrepreneuriale de leur entreprise, dans le cadre d'une activité de formation : <i>La relève entrepreneuriale : « En route vers un transfert gagnant ».</i> ▪ Dispenser la formation Succès-relève afin de préparer la relève entrepreneuriale. ▪ Réaliser un suivi auprès des cédants potentiels répertoriés et en rencontrer de nouveaux. ▪ Compléter l'outil de recensement des cédants et la banque de repreneurs. ▪ Promouvoir des modèles de réussite au niveau de la relève dans le feuillet économique. ▪ Collaborer, avec le MFE et les CLD du Bas-Saint-Laurent, à la mise en place d'un Centre de transfert d'entreprises « modèle éclaté ». <p>Développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une veille sur les opportunités en lien avec différentes ressources (Produits forestiers non ligneux (PFNL), biomasse forestière et agricole, valorisation des matières résiduelles, développement éolien, forêt de proximité, énergie renouvelable, etc.) et accompagner les promoteurs de projets. ▪ Animer le groupe de travail de la filière biomasse et collaborer à la mise en place d'une chaîne de valeur, entre autres, avec Osons l'Osier et son projet de culture intensive du saule. ▪ Maximiser le potentiel de synergie des sous-produits identifiés dans le secteur industriel, en collaborant avec Biopterre/Cégep de RDL/REDB. 	
<p>4. Analyse pour des fonds et des mesures</p>	<p>Soutien au travail autonome (STA)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer les activités d'évaluation du potentiel entrepreneurial, l'analyse des besoins individuels, la présélection, l'élaboration de plans d'affaires et l'analyse de projets pour dépôt au comité de sélection. ▪ Assurer le suivi des participants et des entreprises démarrées avec cette mesure. <p>Fonds d'investissement jeunesse (FIJ)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recevoir et analyser les demandes d'aide financière pour dépôt auprès du conseil d'administration du FIJ. ▪ Effectuer le contrôle des contrats de prêts et le suivi des entreprises. ▪ Assurer la gestion courante de l'organisme et participer au conseil d'administration. <p>Pacte rural</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recevoir, analyser et recommander les projets. <p>Créavenir Desjardins</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les demandeurs dans la réalisation du plan d'affaires. ▪ Analyser et faire la recommandation au comité Créavenir Desjardins. <p>Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les demandeurs dans la réalisation du plan d'affaires. ▪ Analyser et faire la recommandation au Comité de diversification et de développement. <p>Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Superviser et coordonner le processus de sélection des projets comprenant, notamment, l'identification des projets, le support technique dans l'élaboration des projets, l'analyse et la recommandation de projets au Comité de diversification et de développement. 	

<p>5. Aide financière aux entreprises et aux promoteurs</p>	<p>Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contributions remboursables. ▪ Pour le secteur manufacturier, certains principes en développement durable sont intégrés dans la démarche avec l'entreprise et dans l'évaluation du taux de risque. <p>Fonds de développement des entreprises (FDE)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contributions non remboursables. ▪ Ce fonds vise à intervenir en démarrage, acquisition/relève, études, commercialisation, consolidation et formation en gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investir dans 10 projets d'entreprises ▪ Aider financièrement 4 projets de démarrage ▪ Aider financièrement 8 projets d'acquisition/relève ▪ Aider financièrement 6 projets d'études et d'expertises professionnelles ▪ Aider financièrement 6 projets de commercialisation ▪ Aider financièrement 2 projets de consolidation ▪ Aider financièrement 3 projets de formation en gestion
--	--	--

Attente signifiée 1 du MFE : Concentrer l'essentiel des activités de soutien technique et financier du CLD en matière de soutien à l'entrepreneuriat aux clientèles cibles suivantes :

1. Les entrepreneurs (propriétaires) de projets d'entreprises 0-5 ans avec au moins un employé : le CLD devra apporter un soutien technique et/ou financier au démarrage et à la survie de ces entreprises.
 - Cible 1 :** Au plan national, 600 entreprises en démarrage (0-5 ans) par année, avec au moins un employé, financées dans le cadre du FLI. Notre objectif : 4
 - Cible 2 :** Au plan national, 3 000 entreprises 0-5 ans, avec au moins un employé, soutenues techniquement ou financièrement par année. Notre objectif : 18
 - Cible 3 :** Un taux de survie de 75 % après cinq ans des entreprises soutenues dans le cadre du FLI.
 - Cible 4 :** Un taux de survie de 90 % après un an pour les entreprises de 5 employés et plus qui ont été soutenues financièrement par le CLD.
2. Les entrepreneurs de projets de relève entrepreneuriale : le CLD devra soutenir techniquement ou financièrement les repreneurs afin que leur projet d'acquisition d'entreprise, dans un contexte de relève entrepreneuriale, soit un succès.
 - Cible 5 :** Au plan national, 300 projets de transmission d'entreprises réussis par année. Notre objectif : 2
 - Cible 6 :** Le taux de survie des entreprises transférées qui ont été soutenues techniquement ou financièrement par les CLD atteint 75 % après trois ans. En 2014, le taux de survie après un an est d'au moins 80 %.

Attente signifiée 2 du MFE : Affecter, au financement et au soutien technique de projets d'entreprises ou à des projets de relève entrepreneuriale, une part significative des sommes qui sont mises à sa disposition par le gouvernement. Au terme de l'entente, soit en 2014, cette part significative est fixée à l'équivalent de 60 % de la contribution gouvernementale versée au CLD par la MRC. Le CLD devra prioriser ses aides financières en fonction des retombées des projets financés sur le développement économique local.

Cible 7 : L'aide technique de même que l'aide financière du CLD directement affectée à des projets d'entreprises représentent au minimum 60 % de la contribution gouvernementale versée au CLD pendant l'année de référence.

Attente signifiée 6 du MFE : Adopter et mettre en œuvre ou maintenir des pratiques de gestion exemplaires dans tous les aspects de l'activité du CLD.

Cible 11 : Des modalités de gestion relatives à l'analyse du potentiel entrepreneurial, à l'analyse du risque, au suivi des dossiers financés et au recouvrement des prêts dans le cadre du FLI sont adoptées et mises en œuvre.

Cible 12 : Les administrateurs et le personnel du CLD sont informés annuellement par la direction générale du code d'éthique et des règles de saine gestion des fonds publics en vigueur au CLD. De plus, les administrateurs et les employés du CLD ont tous signé une déclaration de respect des règles d'éthique et de confidentialité.

Cible 13 : Des indicateurs pour mesurer le niveau de service du CLD ont été établis et suivis.

Attente signifiée 7 du MFE : Avoir des pratiques visant l'amélioration de la performance financière et économique du FLI.

Cible 14 : Le taux de placement du portefeuille FLI atteint 70 % en 2014.

Cible 15 : Le rendement cumulatif du FLI est supérieur à -10 %.

Cible 16 : Les aides financières du FLI contribuent à soutenir des entreprises 0-5 ans, à créer ou à maintenir des emplois et à générer des investissements et des activités économiques sur le territoire du CLD.

SERVICE D'ANIMATION, D'IMPLICATION ET DE REPRÉSENTATION

	ACTIONS	RÉSULTATS PRÉVUS
<p>1. Promotion de l'entrepreneuriat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le Concours québécois en entrepreneuriat, organiser le Gala local du Concours québécois en entrepreneuriat (avec divers partenaires) et participer au comité local et régional. ▪ Collaborer avec les institutions de formation et/ou le CJE à la réalisation d'activités de sensibilisation (conférences, études de cas, coaching dans le plan d'affaires d'étudiants, etc.). ▪ Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat conférant un rôle important aux CLD : <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser, localement, le plan d'action de la Table d'action en entrepreneuriat du BSL. - Participer à la mise en œuvre du plan d'action au niveau local. - Participer à la gestion du plan d'action par le Regroupement des CLD du Bas-St-Laurent. ▪ Produire un plan d'action intégré portant sur la culture entrepreneuriale dans la MRC de Rivière-du-Loup, dont les actions proviennent du Portrait du dynamisme entrepreneurial dans la MRC de Rivière-du-Loup, du PALÉE et du plan d'action de la Table d'action en entrepreneuriat du BSL. 	
<p>2. Planification et recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer les Tables sectorielles partenaires main-d'œuvre et immigration. ▪ Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE). <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser le PALÉE et assurer son suivi avec le comité des visionnaires. ▪ Plan de travail du pacte rural - Participer à son suivi, collaborer à la rédaction du rapport final 2007-2014 et élaborer, avec un groupe de travail, un nouveau plan de travail. ▪ Plan de diversification et de développement (St-Paul-de-la-Croix, St-Épiphanie et St-François-Xavier-de-Viger). <ul style="list-style-type: none"> - Assumer les opérations de mise en œuvre du plan en mettant en place les conditions favorables d'animation, de promotion, de partenariat et d'accompagnement menant à la réalisation de projets. - Assurer le suivi des réalisations et des projets dont le plan de communication des 3 municipalités visées. - Collaborer à la rédaction du rapport final 2009-2014. - Élaborer, avec un groupe de travail, un nouveau plan de travail, avec réflexion sur les priorités locales de développement. ▪ Réaliser le profil statistique et le portrait socioéconomique de la MRC selon les données du dernier recensement. ▪ Collaborer, avec la MRC de Rivière-du-Loup, à l'organisation d'une rencontre territoriale des treize municipalités. ▪ Terminer le profil statistique pour chacune des communautés en 2014. ▪ Procéder, en continu, à la collecte d'informations statistiques et documentaires sur la région et les marchés. ▪ Effectuer toute recherche de données ou de documents à la demande de la clientèle du CLD et reliée au développement économique. 	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire l'inventaire annuel des entreprises manufacturières relativement à l'emploi, à la répartition des ventes, des produits et services, des investissements en immobilisations et équipements. ▪ Organiser le congrès 2015 de l'ACLDQ. ▪ Réaliser la démarche d'amélioration continue recommandée par l'ACLDQ. 	
<p>3. Soutien spécifique au milieu rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À leur demande, assister les municipalités à l'organisation de consultations dans leur collectivité. ▪ Supporter les communautés dans divers projets comme le Labyrinthe en saule à St-Paul-de-la-Croix. ▪ Participer à la révision du fonctionnement des ressources en milieu rural (agentes et agents en développement rural) avec la Corporation de développement communautaire du KRTB, le CLSC et la SADC et collaborer dans la mise en œuvre. ▪ Participer au Comité d'analyse du pacte rural. 	
<p>4. Développement de l'immigration</p>	<p>ATTRACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à des activités d'attraction de personnes immigrantes qui ont les compétences requises pour les employeurs de la région, telles que des Foires de l'emploi à Montréal ainsi que des projets ponctuels avec l'agent de liaison ou un organisme de régionalisation. ▪ Promouvoir la région, les services du volet immigration ainsi que les postes disponibles auprès des personnes immigrantes, en collaboration avec les partenaires en régionalisation à Québec et Montréal. ▪ Soutenir la personne immigrante par un suivi à distance afin qu'elle puisse entreprendre ses démarches d'intégration depuis l'étranger ou ailleurs au Québec. ▪ Travailler, en collaboration avec l'agent de liaison à Montréal et les relayeurs du Bas-Saint-Laurent, afin de maximiser l'efficacité des procédures de référence de candidats. <p>ACCUEIL ET ÉTABLISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir des services d'aide pour l'accueil, l'installation et l'intégration de personnes immigrantes qui s'établissent dans la région de Rivière-du-Loup. ▪ Soutenir et accompagner les immigrants temporaires dans leurs démarches d'immigration permanente. ▪ Informer et offrir un service de référence à toute personne ou entreprise désirant obtenir de l'information sur des démarches d'immigration (parrainage, permis de travail, avis relatif au marché du travail, visa, citoyenneté, renouvellement, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir au moins 25 personnes immigrantes et réaliser un minimum de 5 heures d'information collective selon les objectifs fixés dans l'entente signée avec le MICC.

	<p>INTÉGRATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la participation au réseautage social par le biais des médias sociaux. ▪ Effectuer un suivi personnalisé continu auprès de la personne immigrante pendant la première année afin de faciliter sa pleine participation professionnelle, sociale et culturelle au sein de la communauté. ▪ Offrir des ateliers de groupe sur l’hiver québécois, le système éducatif québécois et l’arrivée au Québec (culture, choc culturel, vie quotidienne, etc.) qui permettront à la personne immigrante d’atteindre ses objectifs d’intégration le plus rapidement possible. ▪ Évaluer et aider la personne immigrante à identifier globalement ses besoins en matière d’intégration sociale, culturelle, économique ou en matière de francisation et établir avec elle un plan d’action à réaliser à court et moyen terme. ▪ Référencer et orienter la personne immigrante, de façon personnalisée, aux différents organismes et ressources selon l’évaluation des besoins. <p>SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET RESSOURCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l’embauche de personnes immigrantes au sein des entreprises de la région, notamment par l’envoi de curriculum vitae correspondant aux postes disponibles ou par un support dans l’adaptation de leur organisation face à la diversité culturelle. ▪ Encourager les institutions et les organismes à organiser des actions de sensibilisation en matière d’immigration et de relations interculturelles. Promotion des programmes d’aide financière, aide pour l’organisation ou l’animation d’activités, etc. ▪ Poursuivre le développement de différents projets ad hoc d’immigration sur le territoire, par secteur d’activité. ▪ Maximiser les partenariats possibles avec les organismes et institutions du milieu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Après d’un minimum de 15 entreprises.
<p>5. Soutien aux infrastructures</p>	<p>Zones et parcs industriels de la MRC de Rivière-du-Loup</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir et transmettre aux promoteurs les informations reliées aux parcs et zones industriels. ▪ Mettre en place, avec la MRC de Rivière-du-Loup, un comité de travail formé des municipalités concernées afin de développer une approche commune, un modèle propre à la MRC en matière de développement industriel. <p>Corporation du motel industriel de Rivière-du-Loup</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la gestion courante de la Corporation du motel industriel et participer au conseil d’administration. ▪ Fournir l’aide technique nécessaire à l’avancement des projets de développement priorités par la Corporation. ▪ Collaborer à la recherche de nouvelles opportunités. <p>Commission régionale du port de Gros-Cacouna</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la gestion courante de la Commission, participer au conseil d’administration et diffuser l’information auprès des membres. ▪ Fournir l’aide technique nécessaire à l’avancement des dossiers priorités par la Commission. ▪ Accompagner techniquement la Commission dans sa réflexion et la mise en place d’un plan d’action, dans le cadre du programme de cession. 	

	<p>Corporation de l'aéroport de Rivière-du-Loup</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer, avec la Corporation de l'aéroport, dans l'analyse et la réalisation de projets et participer au conseil d'administration. 	
6. Interventions financières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À même son budget de fonctionnement, le CLD affecte des sommes d'argent permettant d'appuyer plusieurs initiatives du milieu, c'est-à-dire un projet ou une activité ayant un impact structurant sur l'ensemble de la MRC. Une somme d'environ 15 000 \$ sera disponible en 2014. Le maximum de l'intervention est de 2 000 \$ non remboursable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider à la réalisation de 5 projets structurants.
7. Autres implications	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de diversification et de développement ▪ Comité de gestion des terres publiques intramunicipales ▪ Comité de sélection volet II (MRNFP) ▪ Comité de suivi « valorisation de la tourbe et des technologies environnementales » (ACCORD) ▪ Comité de suivi et de concertation du projet éolien communautaire Viger-Denonville ▪ Comité sur la conciliation famille-travail ▪ Conseil d'établissement Centre de formation professionnelle ▪ Entreprise d'entraînement BIOGLOBE de Rivière-du-Loup ▪ Comité Fenêtre rurale ▪ Réseau des agentes et agents d'économie sociale des CLD du Bas-Saint-Laurent ▪ Regroupement des CLD du Bas-Saint-Laurent ▪ Société de gestion TOKU 	

Attente signifiée 3 du MFE : Contribuer aux travaux et activités de la Table régionale d'action en entrepreneuriat afin de dynamiser la création, l'expansion et le transfert d'entreprises et d'assurer une continuité. Des services aux entrepreneurs en activité et en devenir.

Cible 8 : Le CLD contribue aux travaux de la Table régionale en entrepreneuriat.

Attente signifiée 4 du MFE : Contribuer au développement des entreprises de son territoire étant entendu que les activités de promotion à l'international se font obligatoirement en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour le faire.

Cible 9 : Les activités de promotion à l'international ont été concertées avec les organismes gouvernementaux et régionaux concernés.

Attente signifiée 5 du MFE : Contribuer, avec la direction régionale du MFE et IQ, à l'établissement de mécanismes d'échange d'informations et collaboration sur les projets d'entreprises permettant une approche d'intervention complémentaire auprès de la clientèle entrepreneuriale.

Cible 10 : Des modalités de collaboration CLD-MFE-IQ sont adoptées et mises en œuvre.

Attente signifiée 8 du MFE : Faire état dans sa reddition de comptes annuelle des mandats de développement local confiés par la MRC à même l'enveloppe intégrée.

Cible 17 : La reddition de comptes annuelle fait état des autres mandats confiés au CLD à même l'enveloppe intégrée, les ressources humaines et financières qui y sont affectées et les retombées dans le milieu.

